

Notice descriptive

Modification de la conduite gravitaire d'alimentation du PR Vilaine à Pénestin

Maîtrise d'ouvrage : Juliette DENIARD – 02 28 54 17 20 – Juliette.DENIARD@cap-atlantique.fr

Assistant à la maîtrise d'ouvrage : Arnaud LEBOT – 06 21 65 99 87 - contact@bale-se.com

Maîtrise d'œuvre : Céline ZAETTA – 06 77 15 79 53 – celine.zaetta@irh.fr



Sommaire

1. Contexte	3
2. Localisation	3
3. Description du projet	4
4. Implantation des ouvrages.....	5
5. Justification du projet.....	5
6. Le projet dans son environnement	6
7. Mesures appréhendées pour assurer la protection environnementale du chantier	
7.1. Mesure préventive liée à l'espace protégé	7
7.2. Moyens d'intervention d'urgence en cas de pollution accidentelle	7
7.3. Réduction des nuisances	8
7.4. Tri des déchets	9

1. Contexte

Le schéma directeur d'assainissement de la commune de Pénestin a identifié la nécessité de renforcer le poste de refoulement de Vilaine et de créer un bassin tampon pour stocker les eaux claires s'additionnant aux effluents et engendrant des débordements au poste Vilaine.

Dans le cadre des travaux du bassin tampon, le maître d'ouvrage souhaite de plus la modification du réseau gravitaire en amont du poste. Cette modification a pour but d'implanter la conduite d'alimentation du poste de refoulement sous la voirie publique et d'abandonner la conduite traversant la parcelle départementale adjacente au PR.

2. Localisation

Le site du projet se localise à l'est du centre bourg de Pénestin.

Le site se situe route de Vilaine entre la parcelle 155ZX104 et le n°133 de la route de la Vilaine.

Le plan suivant localise la zone d'étude :

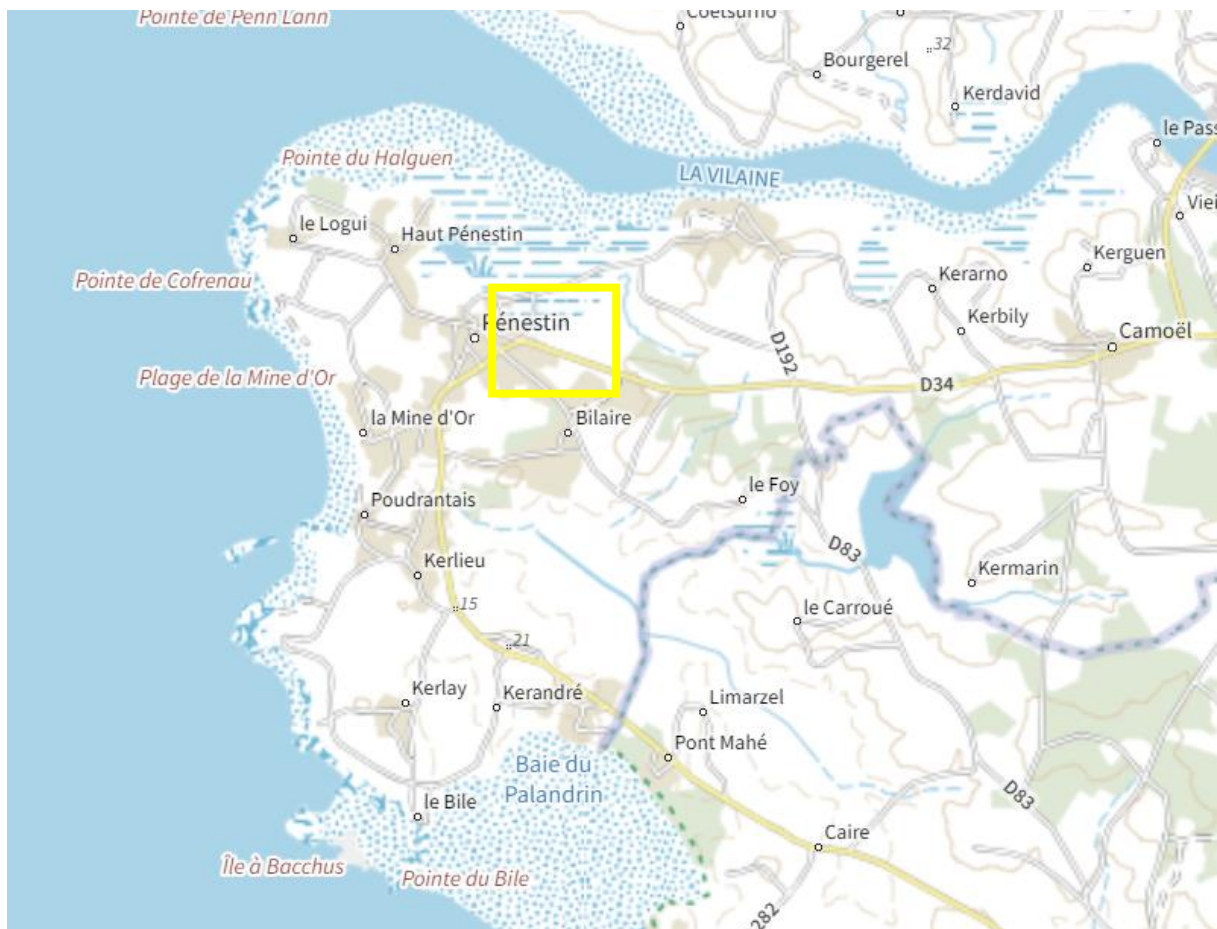


Figure 1 : plan localisant la zone d'étude

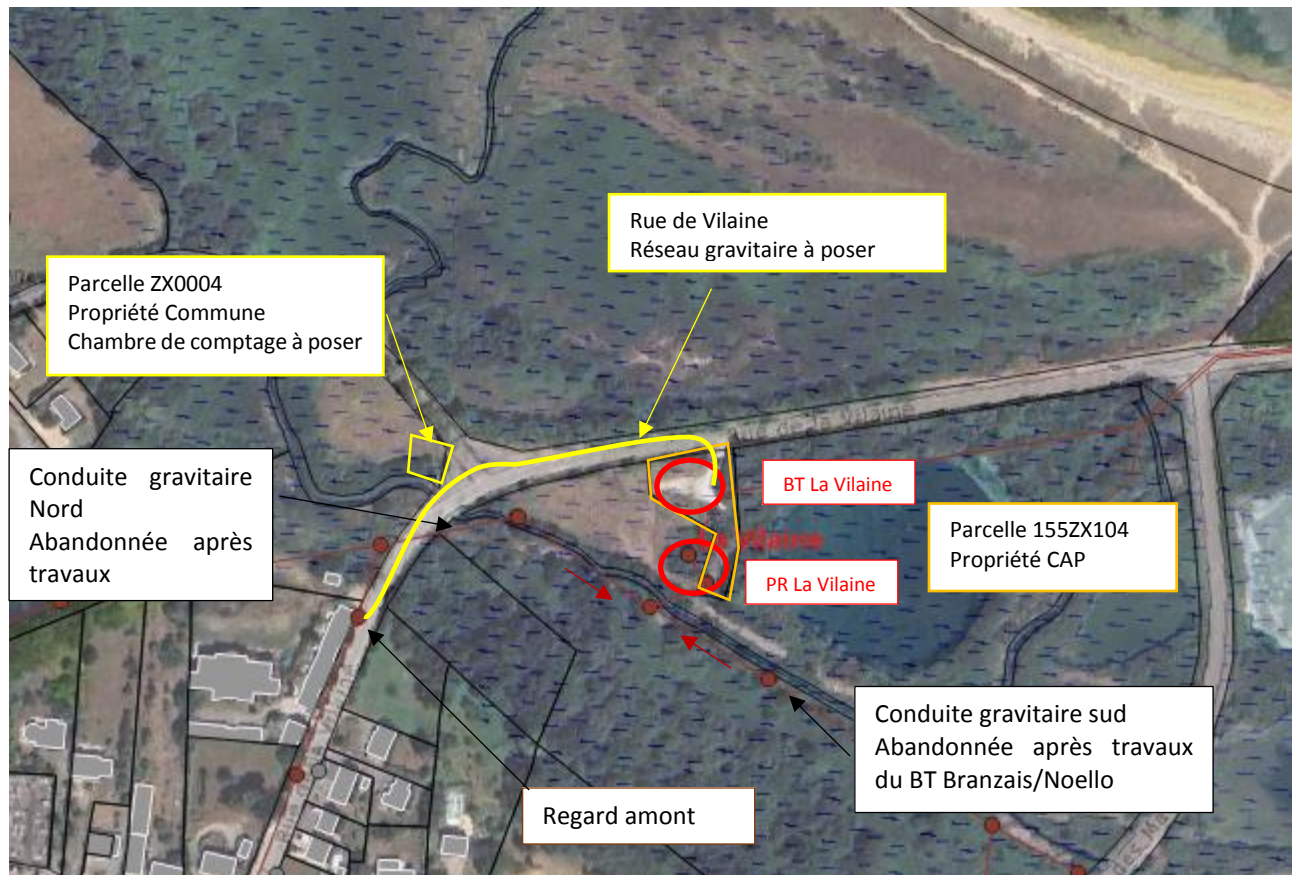


Figure 2 : plan identifiant l'environnement de la zone d'étude

3. Description du projet

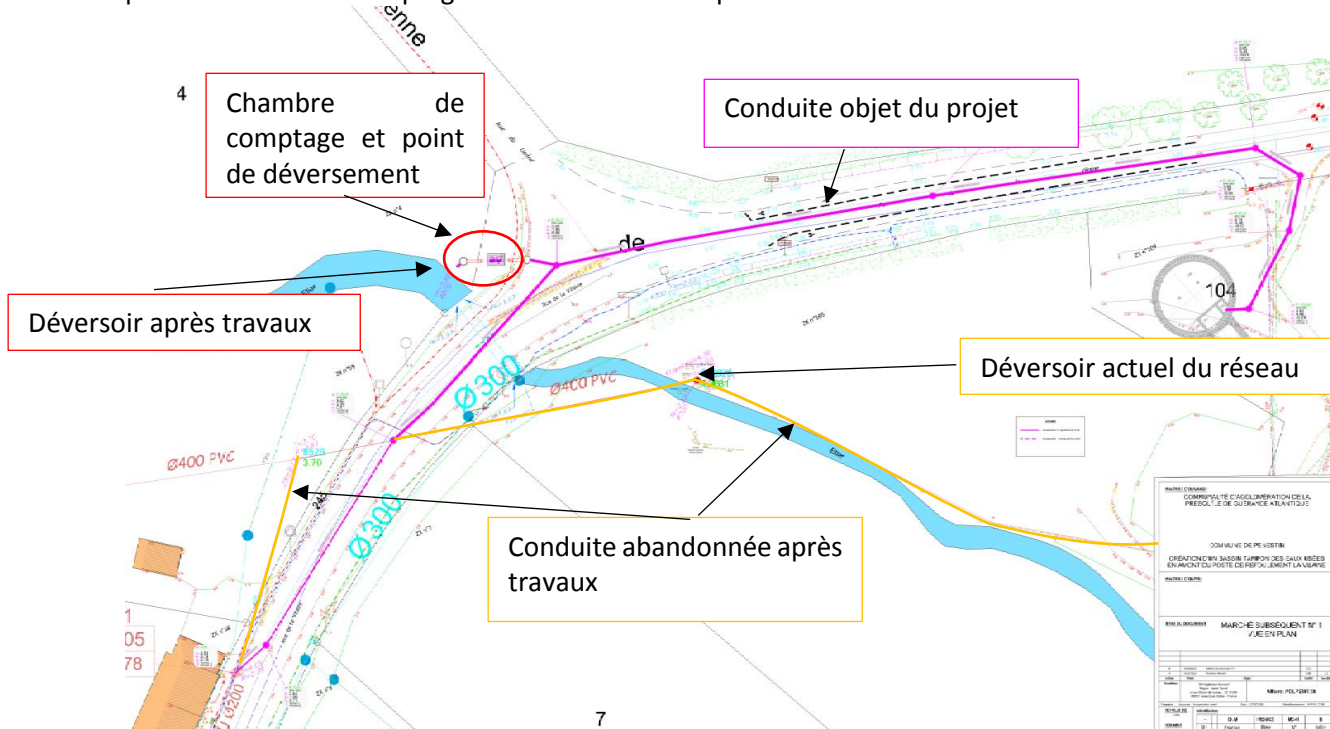
Les travaux consistent à raccorder le réseau amont du PR de Vilaine appelé « conduite gravitaire nord » au futur poste de refoulement par la pose d'une conduite gravitaire sous la voirie publique rue de la Vilaine.

Les principales opérations prévues au projet seront les suivantes :

- la pose de 40ml de canalisation DN200 et 165ml par ouverture de tranchée
- Le déplacement de la conduite de déversement du réseau dans l'étier au nord de la route de la Vilaine
- La pose d'une chambre de comptage sous l'accotement
- L'équipement de la chambre d'un débitmètre et raccordement à l'armoire d'une télégestion du bassin tampon de Vilaine
- La réfection de voirie en enrobé sur les largeurs de tranchée
- La reprise du marquage au sol impacté par les travaux

4. Implantation des ouvrages

Les ouvrages décrits dans le chapitre précédent seront localisés : Pour les canalisations sous voirie et pour la chambre de comptage sous accotement et parcelle ZX004.



5. Justification du projet

Les travaux de modification du réseau amont du poste de Vilaine s'inscrivent dans la continuité des travaux déjà engagés sur les différents bassins versant de la commune.

Ces travaux ont pour but :

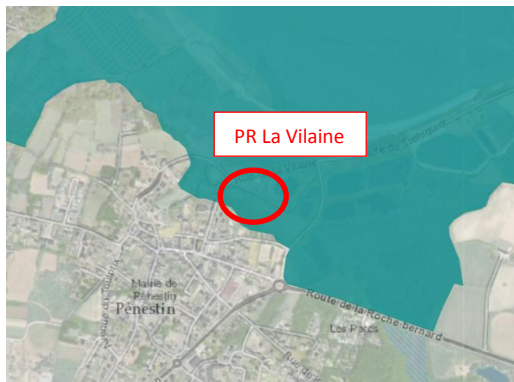
- d'abandonner la conduite existante vétuste traversant la parcelle privée ZX105 appartenant au département et longeant l'étier. **Le futur réseau de collecte sera neuf, étanche.**
- d'implanter la nouvelle conduite sous la voirie et la chambre de comptage du point de déversement sous l'accotement. **Cette implantation permet d'améliorer l'accessibilité et l'exploitation des réseaux d'assainissement. Le déplacement du comptage de surverse permettra de fiabiliser les données celle-ci.**

Ces travaux visent donc à réduire l'impact environnemental du fonctionnement du réseau.

6. Le projet dans son environnement

La rue de la Vilaine est inscrite dans plusieurs zones naturelles remarquables :

- Zone Natura 2000 site directive oiseaux - FR5310074 - BAIE DE VILAINE
- Zone Natura 2000 site Directive Habitats - FR5300034 - ESTUAIRE DE LA VILAINE
- ZNIEFF de type I et II - ZNIEFF 530013326- MARAIS DU BRANZAIS - MEN AR MOR ET DUNES DE MENARD
- Zone ZICO Baie de Vilaine



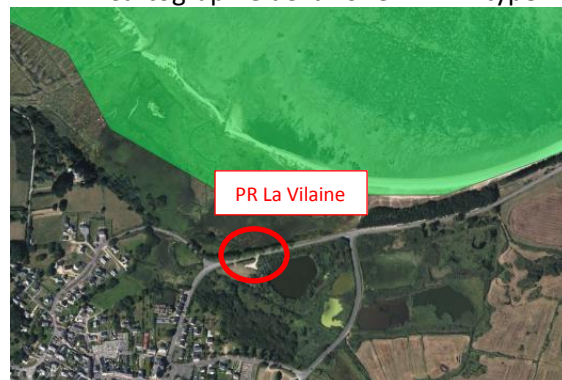
Cartographie de la zone natura2000



Cartographie de la zone ZNIEFF type 1



Cartographie de la zone ZNIEFF type 2



Cartographie de la zone ZICO

7. Mesures appréhendées pour assurer la protection environnementale du chantier

7.1. Mesure préventive liée à l'espace protégé

Le projet a fait l'objet d'un diagnostic faune flore pour définir l'incidence des travaux sur l'espace protégée à proximité immédiate de la zone de travaux.

Cette étude montre que l'impact des travaux sera réduit et concerne en particulier les travaux de débroussaillage pour la pose d'une chambre de comptage d'un déversoir sur la parcelle ZX004. Afin de réduire les impacts de ces travaux, le débroussaillage sera réalisé dans la période de septembre / octobre 2026.

7.2. Moyens d'intervention d'urgence en cas de pollution accidentelle

Les éventuels déchets dangereux, qui peuvent être stockés dans l'enceinte du chantier avant évacuation, sont protégés des eaux de pluie et de ruissellement dans des contenants étanches.

Pour le cas particulier des carburants, les contenants sont dotés de doubles enveloppes (citernes) et limités en volume et de caractéristiques adaptées (jerricans de sécurité).

Les sous-produits de travaux de génie-civil tel que les laitances de bétonnages, seront isolés en fouille de nettoyage et décantation étanche avant évacuation en filière de traitement agréée.

Dans le cas d'un éventuel déversement accidentel, l'ensemble des ouvriers sont formés et doivent appliquer les règles définies, en utilisant les moyens mis à leur disposition (kit d'intervention d'urgence : absorbants en granulés ou tapis ou boudins).

Modification de la conduite gravitaire d'alimentation du PR Vilaine à Pénestin

FUIITE DE GAZ		
Origines et Accidents Potentiels	RISQUES HUMAINS	
Fuite de gaz Incendie Explosions	- Inhalation des vapeurs - Irritation des voies respiratoires - Asphyxie	
	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	
	- Pollution des sols (eau incendie) et de l'air - Pollution de l'eau, nappe phréatique	
PREVENTION		
		
Ne jamais intervenir : Ne pas tenter de stopper la fuite Ne pas tenter d'éteindre le feu		
Aucune source de chaleur à proximité		
Ne pas fumer		
ACTIONS À MENER		
QUI ?	Consignes à suivre	
Responsable de Chantier Ouvriers	1- STOPPER immédiatement le chantier (arrêt des engins) 2- ELOIGNER toutes les personnes à proximité 3- ALERTER immédiatement et systématiquement les services d'urgence Ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité  LE 18 LE 112 (mobile) 4- ARRÊTER le trafic routier ou le détourner si la fuite est à proximité d'une voie de circulation 5- ATTENDRE la venue des secours  Remonter l'incident auprès conducteur de travaux par le biais d'une fiche non-conformité/sinistre	

DEVERSEMENT DE PRODUITS CHIMIQUES			
Origines et Accidents Potentiels	RISQUES HUMAINS		
Fuite hydraulique Fuite d'hydrocarbure Fuite lors du dépotage Rupture flexible Déversement accidentel de fûts Accident d'un engin	- Allergie - Irritation - Inhalation des vapeurs		
	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX		
	- Pollution des sols - Pollution de l'eau, nappe phréatique		
PREVENTION			
Avant intervention s'équiper des EPI			
			
Gants synthétiques Lunettes Chaussures de sécurité Casque			
ACTIONS À MENER			
QUI ?	Consignes à suivre		
Responsable de Chantier Chauffeur extérieur Ouvriers	1- ARRÊTER la fuite à la source. 2- LIMITER toute source d'inflammation. 3- Se poser la question : Le déversement est-il maîtrisable avec les moyens à disposition ? NON ALERTER : Appeler les pompiers Ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité OUI Utiliser les moyens d'absorption : kit d'intervention (kit antipollution) 4- Après manipulation des produits, veiller à une hygiène parfait (lavez-vous les mains)  Remonter l'incident auprès conducteur de travaux par le biais d'une fiche non-conformité / communication		

INCENDIE				
Origines et Accidents Potentiels	RISQUES HUMAINS			
Rupture d'une canalisation de gaz Manque de vigilance Propagation du feu Explosions Incendie de véhicules /engins	- Brûlure - Irritation - Inhalation des fumées - Accident Mortel			
	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX			
	- Pollution des sols (eau incendie) et de l'air - Pollution de l'eau, nappe phréatique			
PREVENTION				
Avant intervention s'équiper des EPI				
				
Gants synthétiques Gants en cuir Lunettes Chaussures de sécurité Casque				
ACTIONS À MENER				
QUI ?	Consignes à suivre			
Responsable de Chantier Ouvriers	1- ELOIGNER l'ensemble du personnel du lieu de l'incendie 2- LIMITER toute source d'inflammation. 3- Mettre en place un périmètre de sécurité (au minimum 30m autour du sinistre) 4- Se poser la question : L'incendie est-il maîtrisable avec les moyens à disposition ? NON ALERTER : Appeler les pompiers Ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité OUI Combattre si possible le sinistre avec les moyens d'extinction à votre disposition : Extincteur   Remonter l'incident auprès conducteur de travaux par le biais d'une fiche non-conformité/communication.			

7.3. Réduction des nuisances

Réduction du bruit

Les mesures suivantes seront mises en application afin de limiter l'impact sonore du chantier :

- Les engins sont conformes aux règlements en vigueur sur le bruit et contrôlés régulièrement.
- Les plages horaires de travail pourront être adaptées et définies lors de la préparation en accord avec le maître d'œuvre (notamment pour le respect de la faune et population avoisinante).
- Circulation des camions à vitesse réduite aux abords des habitations.
- Le matériel, les engins et véhicules utilisés répondent aux normes actuelles en termes d'émission de bruit.
- Les enrobés seront découpés à la scie de sol avec disques diamant avec niveau de bruit réduit pour éviter des découpes avec des outils à percussion très bruyants type marteau piqueur.
- La prise en compte du contexte géotechnique sera intégrée à la conception afin de limiter les opérations de déroctage, néanmoins, et le cas échant, l'utilisation du BRH avec amortisseur de bruit sera réduite au minimum, au profit d'une fraise hydraulique.
- La démolition des chaussées existantes sera au maximum effectué par des raboteuses spécialisées.
- Pour les engins de compactage, les plaques vibrantes moins bruyantes que les pillonneuses seront privilégiées.

Réduction des émissions de poussières

- Poussières d'échappement du matériel : Le matériel, les engins et véhicules utilisés sont entretenus, contrôlés et vérifiés régulièrement et répondent ainsi aux normes actuelles en termes de pollution.
- Poussières dues à l'ouverture de la tranchée : Un arrosage du sol pourra être réalisé en cas de poussière importante. Les horaires sont aménagés le vendredi en fin de semaine pour

permettre le nettoyage du chantier pour le weekend. Si cela s'avère nécessaire, un balayage des voies peut être organisé.

Entretien des véhicules travaillant sur le chantier

Les véhicules et matériels seront rangés au niveau de la base vie ou laissés et balisés pour garantir la sécurité du chantier. Tout entretien en cours de chantier sera réalisé sur la base vie et comprendra la mise en place de bacs de rétention destinés à prévenir l'évacuation dans le milieu de fluides polluants (huiles, essence, ...).

7.4. Tri des déchets

Le tri des déchets sur le chantier s'organise suivant leur provenance. La distinction entre les déchets courants de chantier (Ferraille, bois, plastique, ordures ménagères, cartons, etc...) et les déchets routiers et de terrassement (enrobé, béton de chaussée, déblais, terre végétale, ...) permet de destiner les déchets vers les filières adaptées.

